

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange  
 Nom du produit : PA-CLEAR-FILLER-B

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**1.2.2. Utilisations déconseillées**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Sidec  
 Industrieweg 10  
 2490 Balen - BELGIE  
 T +32 14 81 50 01  
[safety@sidec.be](mailto:safety@sidec.be) - [www.sidec.eu](http://www.sidec.eu)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Acute Tox. 4 (Inhalation) H332  
 Skin Irrit. 2 H315  
 Skin Sens. 1 H317  
 STOT SE 3 H335

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

**2.2. Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Mentions de danger (CLP) :

H315 - Provoque une irritation cutanée.  
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H332 - Nocif par inhalation.  
 H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence (CLP) :

P280 - Porter des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P260 - Ne pas respirer les vapeurs, gaz, brouillards, fumées, aérosols, poussières. P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation. P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Phrases EUH :

EUH208 - Contient Hexamethylene diisocyanate, oligomers(28182-81-2), Hexamethylene-1,6-diisocyanate(822-06-0), Reaction mass of 1-Hexanol, 2-ethyl-, reaction products with 1,6-diisocyanatohexane and Hexane, 1,6-diisocyanato-, homopolymer. Peut produire une réaction allergique.  
 EUH204 - Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

# PA-CLEAR-FILLER-B

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Reaction mass of 1-Hexanol, 2-ethyl-, reaction products with 1,6-diisocyanatohexane and Hexane, 1,6-diisocyanato-, homopolymer	(N° CE) 939-549-4 (N° REACH) 01-2119980939-13	75-90	Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 STOT SE 3, H335
Hexamethylene diisocyanate, oligomers	(N° CAS) 28182-81-2 (N° CE) 931-274-8 (N° REACH) 01-2119485796-17	10-25	Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335
Hexamethylene-1,6-diisocyanate	(N° CAS) 822-06-0 (N° CE) 212-485-8 (N° Index) 615-011-00-1 (N° REACH) 01-2119457571-37	0,1 – 0,3	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 1 (Inhalation), H330 Skin Corr. 1, H314 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1, H317

#### Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Hexamethylene-1,6-diisocyanate	(N° CAS) 822-06-0 (N° CE) 212-485-8 (N° Index) 615-011-00-1 (N° REACH) 01-2119457571-37	( 0,5 ≤C < 100) Skin Sens. 1, H317 ( 0,5 ≤C < 100) Resp. Sens. 1, H334

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général Premiers	: Retirer les vêtements contaminés.
soins après inhalation	: S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaise consulter un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.
Premiers soins après contact oculaire	: Consulter un ophtalmologiste. Irriguer copieusement avec de l'eau douce et propre durant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. Faire boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : de la poudre d'extinction. Mousse.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement de vapeurs toxiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Appareil de protection respiratoire autonome (APRA) à pression positive.  
Autres informations : Prévoir un dispositif pour contenir l'écoulement des résidus lors de l'extinction.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Porter un vêtement de protection approprié.

# PA-CLEAR-FILLER-B

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Empêcher la pollution du sol et de l'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Grandes quantités : Pomper le produit dans un récipient de secours convenablement étiqueté.  
Procédés de nettoyage : Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice).

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Inertage des appareils.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Produits incompatibles : Papier et carton.  
Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec et frais.  
Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Hexaméthylène-1,6-diisocyanate (822-06-0)		
Belgique	Valeur limite (mg/m <sup>3</sup> )	0,034 mg/m <sup>3</sup> (Diisocyanate d'hexaméthylène; Belgique; Moyenne pondérée dans le temps 8h)
Belgique	Valeur seuil (ppm)	0,005 ppm (Diisocyanate d'hexaméthylène; Belgique; Moyenne pondérée dans le temps 8h)
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	0,075 mg/m <sup>3</sup> (Diisocyanate d'hexaméthylène; Frankrijk; Tijdsgewogen gemiddelde 8u; VL: Valeur non réglementaire indicative)
France	VME (ppm)	0,01 ppm (Diisocyanate d'hexaméthylène; Frankrijk; Tijdsgewogen gemiddelde 8u; VL: Valeur non réglementaire indicative)
France	VLE(mg/m <sup>3</sup> )	0,15 mg/m <sup>3</sup> Diisocyanate d'hexaméthylène; Frankrijk; Kortetijdswaarde; VL: Valeur non réglementaire indicative; (5min)
France	VLE (ppm)	0,02 ppm Diisocyanate d'hexaméthylène; Frankrijk; Kortetijdswaarde; VL: Valeur non réglementaire indicative; (5min)
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	0,02 mg/m <sup>3</sup> Isocyanates, all (as -NCO) Except methyl isocyanate; Verenigd Koninkrijk; Tijdsgewogen gemiddelde 8u; Workplace exposure limit (EH40/2005)
Royaume Uni	WEL STEL (mg/m <sup>3</sup> )	0,07 mg/m <sup>3</sup> Isocyanates, all (as -NCO) Except methyl isocyanate; Verenigd Koninkrijk; Kortetijdswaarde; Workplace exposure limit (EH40/2005)
USA - ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	0,005 ppm (Hexamethylene diisocyanate; USA; Time Weighted Average 8h; TLV - Adopted Value)

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières. Prévoir une ventilation suffisante pour réduire les concentrations de poussières.

# PA-CLEAR-FILLER-B

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Protection des mains	: Wear suitable gloves tested to EN374. (>=30 min). Délai de rupture : consulter les préconisations du fabricant. Matériaux recommandés. Gants en caoutchouc butyle. (>= 7 mm)
Protection oculaire	: Lunettes de protection. EN 166
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié. Comme: Tablier résistant aux produits chimiques. Bottes
Protection des voies respiratoires	: Protection individuelle spéciale: appareil de protection respiratoire à filtre A/P2 pour vapeurs organiques et poussières nocives

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: incolore à légèrement jaune.
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 200 °C
Température d'auto-inflammation	: > 200
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: 0,0001 mbar
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,1
Masse volumique	: 1,1 kg/l
Solubilité	: Produit non hygroscopique.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: 0,7 Pa·s
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

#### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de danger particulier dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

eau, amines et alcools.

#### 10.4. Conditions à éviter

Eau, humidité.

#### 10.5. Matières incompatibles

eau, amines et alcools.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune en utilisation normale.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Nocif par inhalation.

# PA-CLEAR-FILLER-B

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

PA-CLEAR-FILLER-B	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	0,1 – 0,5 mg/l/4h
ETA CLP (vapeurs)	0,1 mg/l/4h
ETA CLP (poussières, brouillard)	0,1 mg/l/4h

Reaction mass of 1-Hexanol, 2-ethyl-, reaction products with 1,6-diisocyanatohexane and Hexane, 1,6-diisocyanato-, homopolymer	
CL50 inhalation rat (mg/l)	0,264 mg/l/4h

Hexamethylene-1,6-diisocyanate (822-06-0)	
DL50 orale rat	745 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 7000 mg/kg de poids corporel (OCDE 402: Toxicité cutanée aiguë, 24h, rat, mâle / femelle, valeur expérimentale, cutanée, 14 jour (s))
DL50 cutanée lapin	599 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	0,31 mg/l/4h
CL50 inhalation rat (ppm)	45 ppm/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

PA-CLEAR-FILLER-B	
Viscosité, cinématique	636,364 mm <sup>2</sup> /s

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

PA-CLEAR-FILLER-B	
CL50 poisson 1	> 100 mg/l
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l
EC50 72h algae 1	> 100 mg/l

Hexamethylene-1,6-diisocyanate (822-06-0)	
CL50 poisson 1	22 mg/l (LC0; Autre; 96 h; Brachydanio rerio; Système statique)
CE50 Daphnie 1	< 0,33 mg/l (EC0; Autre; 24h; Daphnia magna; Système statique)
CL50 poissons 2	31 mg/l (LC100; Autre; 96 h; Brachydanio rerio; Système statique)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Hexamethylene-1,6-diisocyanate (822-06-0)	
Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Hexamethylene-1,6-diisocyanate (822-06-0)	
BCF poissons 1	59,6 (BCFWIN, Pisces, QSAR)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	1,08 (QSAR)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Hexamethylene-1,6-diisocyanate (822-06-0)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Koc)	2,78 – 3,68 (log Koc; valeur calculée)
Ecologie - sol	peu. Mobile.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	
Hexamethylene-1,6-diisocyanate (822-06-0)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

# PA-CLEAR-FILLER-B

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.  
Méthodes de traitement des déchets : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

### 14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

#### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

#### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

#### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

#### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable  
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable  
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable  
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable  
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non  
Polluant marin : Non  
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

#### - Transport maritime

Aucune donnée disponible

#### - Transport aérien

Aucune donnée disponible

#### - Transport par voie fluviale

Transport interdit (ADN) : Non  
Non soumis à l'ADN : Non

# PA-CLEAR-FILLER-B

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### - Transport ferroviaire

Transport interdit (RID) : Non

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

#### 15.1.2. Directives nationales

##### Allemagne

Référence réglementaire : WGK 3, Très dangereux pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)  
Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BlmSchV) : Non assujéti au 12ème BlmSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

##### Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé  
SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé  
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé  
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé  
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

##### Danemark

Recommandations réglementation danoise : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs  
Les personnes souffrant d'asthme, d'eczéma, de maladies pulmonaires chroniques, ou d'allergies cutanées ou respiratoires aux isocyanates, ne doivent pas travailler avec ce produit  
Les règles des autorités danoises pour l'environnement de travail sur l'emploi des résines époxy et des isocyanates doivent être observées durant l'utilisation et l'élimination

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 1 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 1
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Resp. Sens. 1	Sensibilisation respiratoire, catégorie 1
Skin Corr. 1	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

# PA-CLEAR-FILLER-B

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

H335	Peut irriter les voies respiratoires.
EUH204	Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.
EUH208	Contient Hexamethylene diisocyanate, oligomers(28182-81-2), Hexamethylene-1,6-diisocyanate(822-06-0), Reaction mass of 1-Hexanol, 2-ethyl-, reaction products with 1,6-diisocyanatohexane and Hexane, 1,6-diisocyanato-, homopolymer. Peut produire une réaction allergique.

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.*